



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4, 3.12

Numéro de référence : 2005-4101
Demande : Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B,
sous-catégorie 3.4, 3.12
Produit : BlueMax appât raticide Generation en plaques de paraffine
Numéro d'homologation : 27774
Matière active (m.a.) : Diféthialone
Numéro de document de l'ARLA : 1376975

Contexte

Les premières préparations commerciales à base de diféthialone ont été homologuées en mars 2000 pour les catégories d'utilisation 20 (structures) et 32 (divers sites extérieurs). La diféthialone est un anticoagulant de seconde génération qui est beaucoup plus toxique et persistant que ceux de première génération. BlueMax appât raticide Generation en plaques de paraffine (n° d'homologation 27773) est un produit rodenticide contenant 0,0025 % de diféthialone actuellement homologué pour lutter contre les souris et les rats à l'intérieur et à proximité de résidences et d'édifices à vocation industrielle, commerciale, agricole et publique. Le BlueMax appât raticide Generation est vendu sous forme d'une plaque de paraffine de 454 grammes qui se défait en huit morceaux de 56 grammes chacun. Afin d'obtenir des détails sur les exigences concernant les utilisations, les doses et méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et l'équipement de protection individuelle, veuillez vous reporter à l'étiquette du produit (PMRA #1107591).

But de la demande

Le titulaire d'homologation, Liphatech Inc., a demandé d'ajouter sur l'étiquette un mode d'emploi contre les rats dans les égouts. Cela ne représente pas une catégorie d'utilisation additionnelle puisque les égouts font partie de la catégorie d'utilisation 20 (structures). Pour cette raison, aucune donnée n'a été présentée à l'appui de cette demande.

Évaluation de la valeur et de la durabilité

La justification présentée par le demandeur (PMRA #1107588) pour appuyer l'ajout de ce mode d'emploi en vue de lutter contre les rats dans les égouts est acceptable. Ce mode d'emploi est identique à celui qui figure actuellement sur l'étiquette du produit cité précédemment, soit Ditrac Blox (0,005 % de diphacinone; n° d'homologation 23558). Bien que Ditrac Blox contienne une m.a. différente qui est un anticoagulant de première génération, le mode d'emploi décrivant l'usage d'un fil pour suspendre une plaque entière de paraffine au-dessus de la ligne moyenne des hautes eaux peut être transposé à l'étiquette du BlueMax appât raticide Generation en plaques de paraffine parce que les deux étiquettes mentionnent de « laisser sur place un approvisionnement ininterrompu d'appâts frais pendant dix jours » et de « remplacer immédiatement tout appât contaminé ou abîmé ». Ces deux énoncés indiquent à l'utilisateur de surveiller la consommation des appâts par les ravageurs.

Évaluation sanitaire

Évaluation de l'exposition professionnelle

Le demandeur a demandé de modifier l'énoncé suivant : « *Pour le traitement des égouts, utiliser un fil pour suspendre solidement une plaque entière d'appâts (soit 454 grammes) au-dessus de la ligne moyenne des eaux.* » comme ceci :

BlueMax appât raticide Generation en plaques de paraffine : RATS : Utiliser 3 à 10 morceaux de la plaque par site d'application et les espacer de 5 à 10 mètres. *Pour le traitement des égouts, utiliser un fil pour suspendre solidement une plaque entière d'appâts (soit 454 grammes) au-dessus de la ligne moyenne des eaux.* Laisser sur place un approvisionnement ininterrompu d'appâts frais pendant 10 jours ou jusqu'à temps que les rats cessent toute activité.

On ne propose aucun autre changement à l'étiquette, ni à l'équipement de protection individuelle, au profil d'emploi ou aux doses d'application. La seule modification proposée ne devrait pas entraîner une plus grande exposition des professionnels ou des tiers.

Évaluation environnementale

Compte tenu que l'utilisation proposée dans les égouts est jugée comme un usage intérieur, la diféthialone ne devrait pas présenter de risque environnemental pour les organismes non-ciblés. Par conséquent, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) ne conteste pas le projet d'homologation de la préparation commerciale à base de diféthialone, soit le BlueMax appât raticide Generation en plaques de paraffine pour utilisation dans les égouts.

Conclusions

L'ARLA juge que le mode d'emploi proposé pour l'utilisation additionnelle de BlueMax appât raticide Generation en plaques de paraffine contre les rats dans les égouts est acceptable. De plus, cette utilisation ne devrait pas poser davantage de risques pour les humains à la suite d'une exposition professionnelle ou occasionnelle, ni présenter de risques environnementaux pour les organismes non-ciblés.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.